

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2014

PRESENTS : Mme BOISSIER Gisèle ; M. GOUYARD Gilles ; M. FRANCES Christian ; Mme TIXIER Monique ; M. HUGUET Bruno ; M. COMBE Jean-Pierre ; Mme GOMES Sandra ; M. MALOT Hervé ; M. PEINY Alain ; Mme THIVAT Emilie ; Mme COULANJON Elisabeth.

Madame Monique TIXIER a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Madame le Maire demande au Conseil municipal s'il a des remarques à formuler au sujet du compte-rendu de la précédente réunion en date du 29 mars 2014. Monsieur Alain PEINY, conseiller municipal fait remarquer qu'il y a une erreur dans son prénom. Il faut lire « Alain » au lieu de « Jean ».

Hormis cette erreur de rédaction, le Conseil municipal ne formule aucune remarque et approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de désigner de nouveaux représentants de la Commune dans diverses structures intercommunales : communauté de communes, syndicats intercommunaux, associations etc.

En ce qui concerne la Communauté de Communes Nord Limagne (CCNL), les conseillers communautaires sont, de droit par la loi, le maire et le premier adjoint.

Madame le Maire donne la définition d'un syndicat intercommunal. En France, il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale, régi par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). En fonction du syndicat le nombre de délégués de la Commune qui siègent au Comité syndical est variable avec éventuellement un ou des délégués suppléants. Chaque Conseil municipal désigne parmi ces membres un ou plusieurs délégués titulaires et suppléants. Des membres extérieurs au Conseil municipal peuvent siéger dans un Comité syndical.

Après avoir présenté le rôle de chaque structure intercommunale à laquelle fait partie la Commune de Montpensier, Madame le Maire demande s'il y a des volontaires pour représenter la Commune dans chacune de ces instances.

- ✧ Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Sioule et Morge (S.I.A.E.P.) :
 - Distribution de l'eau
 - Travaux d'investissement sur le réseau (extensions, réfection)
 - L'entretien du réseau a été confié à la SEMERAP, par délégation de service public
- ✧ Syndicat du Bois de l'Aumône :
 - Collecte des ordures ménagères
- ✧ Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Haut Buron :
 - Création et travaux de rénovation de la station d'épuration située sur la Commune d'Aigueperse qui dessert les trois Communes adhérentes au syndicat (Aigueperse, Chaptuzat et Montpensier)
 - L'entretien du réseau d'assainissement collectif a été confié à la SEMERAP par délégation de service public
- ✧ Syndicat Intercommunal pour la gestion du collège d'Aigueperse et des transports scolaires :
 - Construction et entretien du gymnase du collège
 - Gestion du transport scolaire
- ✧ Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (S.I.E.G.) du Puy-de-Dôme :
 - Extension des réseaux d'électricité basse tension
 - Financement à 50% des installations d'éclairage public et des illuminations
- ✧ Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la Haute Morge :
 - Irrigation

- ✧ Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Vallée du Buron :
Entretien des affluents du Buron (débroussaillage et curage)
- ✧ Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile (S.I.A.D.) Riom Limagne :
 - Aide ménagère
 - Soins infirmiers
 - Portage de repas
- ✧ Communauté de Communes Nord Limagne (CCNL) :
 - Développement économique
 - Médiathèque
 - Action culturelle
 - Petite enfance
 - Transport à demande
- ✧ Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) :
Diagnostic de l'état d'avancement des normes d'accessibilité des bâtiments publics.
- ✧ Mission locale :
Aide à l'insertion des jeunes de moins de 26 ans
- ✧ Etablissement Public Foncier (EPF)-Syndicat Mixte d'Aménagement Foncier (SMAF) :
Acquisition pour le compte des Communes de biens immobiliers que les Communes remboursent sous forme d'emprunt.
- ✧ Association pour le Développement des E-Procédures (ADEP) :
 - Aide à la réalisation d'un site internet
 - Maintenance du site internet
 - Aide pour la dématérialisation
- ✧ Correspondant Défense :
Le correspondant Défense a pour vocation de conseiller les jeunes qui sont tenus d'effectuer la Journée de Citoyenneté

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désigner les représentants de la Commune de Montpensier dans les structures intercommunales selon le tableau ci-dessous :

STRUCTURE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Communauté de Communes Nord Limagne	Madame Gisèle BOISSIER Monsieur Gilles GOUYARD	
Commission Intercommunale d'Accessibilité	Monsieur Gilles GOUYARD	
S.I.A.E.P. de Sioule et Morge	Monsieur Christian FRANCES Monsieur Alain PEINY	Monsieur Gilles GOUYARD
Syndicat du Bois de l'Aumône	Monsieur Gilles GOUYARD	Monsieur Alain PEINY
Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Haut Buron	Monsieur Christian FRANCES Monsieur Jean-Pierre COMBE	Monsieur Hervé MALOT
Syndicat Intercommunal pour la gestion du collège d'Aigueperse et des transports scolaires :	Monsieur Bruno HUGUET	Madame Sandra GOMES
S.I.E.G. du Puy-de-Dôme	Monsieur Gilles GOUYARD	Monsieur Hervé MALOT
Syndicat Intercommunal pour la Haute Morge	Madame Monique TIXIER	Monsieur Christian FRANCES
Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Vallée du Buron	Monsieur Gilles GOUYARD Monsieur Jean-Pierre COMBE	Monsieur Bruno HUGUET
S.I.A.D. Riom Limagne	Madame Monique TIXIER Madame Elisabeth COULANJON	Madame Emilie THIVAT Monsieur Bruno HUGUET
Mission locale Riom-Limagne-Combrailles	Monsieur Bruno HUGUET	Madame Sandra GOMES
EPF-Smaf	Monsieur Christian FRANCES	Monsieur Hervé MALOT
Correspondant Défense	Monsieur Bruno HUGUET	
ADEP	Monsieur Christian FRANCES	

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame le Maire expose à l'assemblée que pour un bon fonctionnement de l'administration communale, il est nécessaire de mettre en place des commissions municipales. Le Maire est de droit membre de chacune de ces commissions. Chaque commission a un président et comporte un nombre de membres qui est laissé au choix du Conseil municipal sauf pour la Commission d'Appel d'Offres qui comprend outre le maire comme président, trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime décide de mettre en place les commissions municipales suivantes, et précise que la première personne correspond au président :

COMMISSIONS	MEMBRES
Budget	Gisèle BOISSIER – Christian FRANCES – Monique TIXIER – Elisabeth COULANJON
Information – Communication	Monique TIXIER – Christian FRANCES – Jean-Pierre COMBE – Sandra GOMES – Hervé MALOT Emilie THIVAT
Ecole – Garderie – Cantine	Christian FRANCES – Sandra GOMES – Elisabeth COULANJON
Bâtiments communaux	Gilles GOUYARD – Christian FRANCES – Hervé MALOT – Alain PEINY
Gestion de la salle polyvalente	Jean-Pierre COMBE – Bruno HUGUET – Alain PEINY
Voirie, agriculture, espaces ruraux, publics, la Butte	Gilles GOUYARD – Christian FRANCES – Hervé MALOT – Alain PEINY – Emilie THIVAT
Vie associative et culturelle – Festivités	Monique TIXIER – Gilles GOUYARD – Hervé MALOT – Jean-Pierre COMBE – Sandra GOMES – Emilie THIVAT
Eclairage public et illuminations	Gilles GOUYARD – Christian FRANCES – Bruno HUGUET – Jean-Pierre COMBE – Hervé MALOT Alain PEINY
Commission d'appel d'offres	Gisèle BOISSIER – Gilles GOUYARD – Christian FRANCES – Monique TIXIER – Hervé MALOT – Alain PEINY – Elisabeth COULANJON

ELECTION DES MEMBRES DU C.C.A.S.

Madame le Maire expose à l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public local administré par un Conseil d'Administration, présidé par le maire de la Commune. Jusqu'alors, le Conseil d'Administration était composé de neuf membres : cinq membres élus et quatre membres extérieurs au Conseil municipal. Ces derniers doivent représenter le domaine de l'insertion, de la famille, du handicap et les retraités.

Elle propose les conseillers municipaux suivants comme membres élus du Conseil d'Administration du C.C.A.S. : Madame Monique TIXIER, troisième adjoint ; Madame Emilie THIVAT, conseillère municipale, Monsieur Alain PEINY, conseiller municipal et Madame Elisabeth COULANJON, conseillère municipale. Pour les membres extérieurs, elle propose Madame Claudine HUGUET pour représenter les associations familiales, Madame Bernadette COMBE pour représenter les personnes handicapées, Madame Bernadette FRANCES pour représenter le domaine de l'insertion et Monsieur Gérard CARRIAS pour représenter les retraités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité la composition du Conseil d'Administration du C.C.A.S. proposée par Madame le Maire.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'un certain nombre de décisions peuvent être déléguées par l'assemblée délibérante au maire. Elle propose que le Conseil municipal lui donne les délégations suivantes :

- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- Intenter, au nom de la Commune, les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal
- Signer les marchés publics d'un montant inférieur à 15.000,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de donner à Madame le Maire les délégations qu'elle a proposées.

INDEMNITES DES ELUS

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'indemnité des maires des Communes de moins de 500 habitants est de droit du montant maximal, soit 646,25 € brut mensuel (578,71 € net mensuel). Le montant maximal des indemnités des adjoints d'une Commune de moins de 500 habitants est de 250,90 € brut mensuel (224,68 € net mensuel).

Compte tenu des délégations données aux trois adjoints et du travail qu'il leur incombera, Madame le Maire propose d'allouer à chaque adjoint l'indemnité maximale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (trois abstentions), décide d'allouer à compter du 30 mars 2014, à Madame le Maire l'indemnité maximale soit 646,25 € brut mensuel au 1^{er} avril 2014, et également l'indemnité maximale à chacun des trois adjoints, soit 250,90 € brut mensuel au 1^{er} avril 2014.

INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame le Maire expose à l'assemblée, que le Conseil municipal peut décider d'allouer au Receveur Municipal, comptable de la Commune, une indemnité de conseil et une indemnité de confection du budget. L'indemnité de Conseil est calculée par la Direction des Finances Publiques en fonction du budget de la Commune des trois années précédentes. Dans la mesure où Madame Fabienne COLAS, Receveur municipal, ne participe pas à l'élaboration du budget, cette dernière ne réclame pas l'indemnité de confection du budget.

Madame le Maire précise que l'indemnité de conseil peut être décidée d'être attribuée une fois pour la durée du mandat, ou peut être décidée d'être attribuée chaque année.

Elle propose d'allouer l'indemnité de conseil à Madame Fabienne COLAS car elle fait preuve de beaucoup de disponibilité pour répondre aux demandes des élus et de la secrétaire de mairie en matière d'élaboration et d'exécution budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'allouer à Madame Fabienne COLAS, Receveur municipal, l'indemnité de conseil maximum, et ce pour la durée du mandat.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Parking de la mairie

Madame le Maire rappelle que le parking de la mairie côté préau est sécurisé et fermé. Il deviendra cour de récréation pour l'école, tous les jours de classe.

2 – Attributions des adjoints

Madame le Maire rappelle que les attributions des adjoints sont les suivantes :

- 1^{er} adjoint : bâtiments communaux, voirie, réseaux et le personnel afférent,
- 2^e adjoint : école et services périscolaires et le personnel afférent,
- 3^e adjoint : affaires sociales, information et communication, festivités et vie associative.

3 – Agenda

- 16/04 : commission Budget,
- 22/04 : Echo de la butte,
- 24/04 : C.C.A.S.,
- 29/04 : Echo de la butte,
- 08/05 : 9 h 00 : cérémonie commémorative,
- Dates prévisionnelles des réunions de Conseil municipal pour l'année 2014 : 28/04 – 25/06 – éventuellement début août – 24/09 – 26/11.

4 – Permanences des élus

Madame le Maire précise qu'elle recevra sur rendez-vous. Les adjoints tiendront alternativement une permanence chaque mercredi (les horaires restant à définir).

5 – Invitations

Madame le Maire fait passer deux invitations de la part de l'association Initiatives et Idées Limagne Nord à Artonne (exposition de peinture) et de l'Association Culturelle d'Aigueperse et ses environs (exposition sur la 1^{ère} guerre mondiale).

6 – Autres questions

Monsieur Gilles GOUYARD, 1^{er} adjoint, demande s'il est prévu que la manifestation du 13 juillet soit maintenue (repas, feu d'artifice). Après réflexion, l'assemblée lui répond positivement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.